PRÉFET
DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Mission appui au pilotage, juridique et communication

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Le Champ de Balais »
Commune de Le Chautay (18150)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2023-040, **une enquête publique,** portant sur le projet susvisé, est prescrite **du lundi 13 mars (9 heures) au vendredi 14 avril 2023 (16 heures), soit pendant 33 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société CPV SUN 40.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Le Chautay, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Bernard ANDRÉ, agriculteur retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :
- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Le Chautay, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise 4 place de l'Église,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Le Chautay, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Le Chautay les

- lundi 13 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 22 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 31 mars 2023 de de 14h00 à 16h00,
- jeudi 6 avril 2023 de de 9h00 à 12h00,
- vendredi 14 avril 2023 de 14h00 à 16h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Le Chautay –** à monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de parc photovoltaïque « Le Champ de Balais »
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-eplechautay@cher.gouv.fr
- via le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Les correspondances, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête. Les contributions transmises, par voie électronique, seront mises à disposition sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Julien BAUDOUX, Immeuble Le Basco – 966 avenue Raymond Dugrand – CS 66014 – 34060 MONTPELLIER - Tel : 04 67 64 99 60 / 06 51 47 17 60 – Mail : j.baudoux@luxel.fr

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête**.

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Le Chautay, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 10 février 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ